

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

COMMUNE DE WIMEREUX

Département du Pas-de-Calais

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09 juin 2023

L'an deux mil vingt-trois,
le neuf juin à dix-huit heures et trente minutes.

Le Conseil Municipal de la commune de WIMEREUX, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur DUBAËLE Jean-Luc, Maire.

OBJET ☞ N° 2023_09_06_10

☞..... Règlement de fonctionnement du multi-accueil Nougatine - Modifications.

Date de la convocation

▪ 02 juin 2023

Présents

MM. BOUTLEUX Guy, JOUGLEUX Jean-Luc, Mme DUQUESNE Cécile, M. JOLIE Pascal, Mme KOROL Renée, M. DEVIN Serge, Mmes NOURTIER Fabienne, BAILLARD Sylvie, LAVIEVILLE Chantal, M. SAMUEL Jean-Michel, Mmes BERNARD Sabine, DAUSQUE Ludivine, MM. SENEAL Yannick, LAMIRAND Christophe, Mmes HEMBERT Axelle, PAPYLE-LEFEBURE Catherine.

Absents excusés ayant donné procuration

Mme BARDEAUX Sandrine	à	Mme DAUSQUE Ludivine
M. BUTCHER Gérard	à	Mme NOURTIER Fabienne
Mme DREUSLIN Estelle	à	Mme BAILLARD Sylvie
Mme SAUVAGE Edith	à	Mme LAVIEVILLE Chantal
Mme NOËL Laure	à	M. BOUTLEUX Guy
M. LEPRETRE Médéric	à	M. JOLIE Pascal
Mme GUILLOU Elodie	à	Mme DUQUESNE Cécile
M. MARLOT Loïc	à	M. DEVIN Serge
Mme ROUSSEAU Marie-José	à	M. LAMIRAND Christophe
M. SERGENT Didier	à	Mme PAPYLE-LEFEBURE Catherine

Absent excusé sans procuration

M. FERNAGUT Joël

Absent non excusé

M. PORTUESE Aurélien

A été nommée Secrétaire de Séance

Mme DUQUESNE Cécile

SERVICE PETITE ENFANCE

<p>REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DU MULTI-ACCUEIL NOUGATINE MODIFICATIONS</p>
--

Les services de la Protection Maternelle et Infantile du Conseil Départemental, de la Caisse d'Allocations Familiales du Pas-de-Calais et de la Mutualité Sociale Agricole ont élaboré en mars 2022 une trame de règlement de fonctionnement pour les Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant.

En complément, la Caisse d'Allocations Familiales du Pas-de-Calais a édité un flash info PSU en décembre 2022.

Certains articles du règlement de fonctionnement actuel sont de ce fait modifiés.

En conséquence,

Après avoir délibéré, à l'unanimité,

Le Conseil Municipal,

APPROUVE les modifications du règlement de fonctionnement du multi-accueil Nougatine.

Pour extrait certifié conforme,

#signature#